

Association «Le Régional» Les Brenets – Le Locle (ARBL)

Ph. Léchaire, Champs-Éthevenots 102, 2416 Les Brenets

www.regional-les-brenets.ch

[Instagram@regional_les_brenets](https://www.instagram.com/regional_les_brenets)

contact@regional-les-brenets.ch



M. le conseiller d'État Laurent Favre, chef du DDTE
M. Olivier Baud, directeur du service cantonal des transports
Mme Anastasia Stergidou, service cantonal des transports
M. Yves Tabasso, directeur technique et infrastructure chez transN
M. Miguel Perez, président du conseil communal du Locle
M. Cédric Dupraz, conseiller communal du Locle, DUMA

Les Brenets, le 13 janvier 2023

Considérations de l'ARBL après la séance d'information du 1^{er} décembre

Monsieur le Conseiller d'État, Messieurs les Conseillers communaux, Madame, Messieurs,

Le 1^{er} décembre dernier, le comité de pilotage (COPIL) en charge de la liaison performante en transports publics entre Le Locle et Les Brenets s'est rendu au village et a présenté au public l'avancement du projet de fermeture du Régional et de remplacement de la ligne ferroviaire par une ligne de bus. Notre association vous remercie d'avoir répondu à nos sollicitations et d'avoir organisé cette rencontre qui a permis à la plupart du public de découvrir pour la première fois l'avenir que les autorités réservent au village des Brenets, plus de deux ans après l'annonce initiale d'une intervention majeure sur la mobilité du village.

Ensemble, l'ARBL et les représentant des autorités ont pu entendre les attentes et inquiétudes de la population du village ainsi que celles des individus intéressés nous ayant rejoint de l'extérieur des frontières cantonales, soulignant l'intérêt soulevé au-delà de la mère commune par la problématique de la mobilité des prochaines décennies.

En gardant à l'esprit les valeurs promues par le conseiller d'État et les objectifs déclarés par les autorités tout en respectant les différents impératifs techniques, l'Association « Le Régional » Les Brenets – Le Locle souhaite prolonger la discussion et présenter à l'attention du COPIL, de l'OFT, du DDTE, du service cantonal des Transports, de transN et de la commune du Locle et des Brenets les requêtes suivantes, établies sur la base des informations et des avis que nous avons recueillis ce soir-là :

1. Il est incompréhensible que la ligne soit fermée avant l'entrée en force du permis de démolir et de construire. Il est incohérent, vis-à-vis des objectifs déclarés par le COPIL, d'astreindre la population du village à subir une desserte de qualité inférieure plus longtemps que strictement nécessaire. D'autant plus

que les incertitudes liées aux calendriers de projet et de construction, soumis aux aléas des forces économiques et politiques, risquent de repousser la mise en service de la ligne de bus vers une date indéterminée alors que la ligne ferroviaire serait déjà fermée, plongeant le village dans un marasme de mobilité pour une durée excessive et inconnue, surtout sous les conditions hivernales difficiles des montagnes neuchâtelaises. Si les ICN s'arrêtant en gare de Neuchâtel peuvent obtenir une dérogation aux exigences de la LHand pour le reste de leur durée de vie, le Régional pourra certainement continuer à être exploité sous le régime actuel jusqu'à la mise en application effective des décisions du COPIL au lieu de partir en retraite anticipée sur la base de promesses et de plannings.

2. Sans attendre la mise en place de la nouvelle ligne de bus, il est déjà possible à faible coût de soutenir les objectifs de promotion touristique du village grâce à l'augmentation de la cadence du Régional durant la saison de navigation 2023 de la NLB. L'assurance d'une fréquence semi-horaire sur la ligne et d'une augmentation de la fréquence du TULB, commençant chaque jour une demi-heure avant le départ du premier bateau et se terminant une heure après l'arrivée du dernier bateau soulagerait la compagnie et les commerces atteints par deux ans de COVID et différents épisodes climatiques difficiles. Le matériel roulant et le personnel sont actuellement en attente lors de chaque trou de l'horaire ; les mobiliser ne demanderait pas d'effort supplémentaire excessif. Même si la fréquentation ne suit pas, l'augmentation nécessaire des coûts d'exploitation induirait éventuellement une évolution du taux effectif de couverture dans une direction qui n'impactera pas la décision de l'OFT quant au futur de ces deux lignes. Ainsi, il est déraisonnable de patienter jusqu'en 2025 pour apporter un bol d'air au village quand il en a besoin maintenant.
3. La rénovation du Tunnel des Petits-Monts élargira le gabarit de la galerie pour permettre le passage d'un bus entre deux trottoirs de fuite. En gardant à l'esprit les valeurs de *compatibilité en avant* promues par le COPIL, notamment pour la prolongation de la ligne vers la France ou vers les zones industrielles du Locle, il serait judicieux de garder à l'esprit la possibilité à long terme d'un retour à l'exploitation ferroviaire et de s'assurer que le gabarit CFF pour les nouvelles lignes soit respecté par le nouveau tunnel, économisant aux générations futures un effort qui pourrait être évitable pour le prix d'une faible modification du projet d'aujourd'hui.
4. Très peu d'informations sont disponibles sur le projet et le processus qui a mené à la décision de fermeture du Régional. Notre association demande la publication des études préliminaires menées par l'OFT, transN et le DDTE de 2010 à nos jours, incluant notamment, mais de manière non exhaustive, l'étude comparative de 2018 qui a vu l'OFT refuser les variantes ferroviaires, tous les processus par lesquels la variante de bus électrique a vu le jour, tous les budgets et études des coûts ainsi que toutes les études sur la valeur du patrimoine matériel et immatériel de cette ligne. Les chiffres concernant la valeur de démolition de la halte des Frêtes, de la gare des Brenets, du dépôt et du matériel roulant nous intéressent tout particulièrement.

L'association « Le Régional » Les Brenets – Le Locle demande aux autorités portant le projet de prendre position par écrit pour confirmer et détailler les promesses faites oralement à l'assemblée le 1^{er} décembre et répondre à ces quatre requêtes. Pour rappel, il s'agit des promesses du maintien de la cadence du bus électrique pendant quinze ans, d'une réduction des coûts des titres de transports et des abonnements pour la période allant de la fermeture du Régional à la mise en service de la nouvelle ligne, l'aménagement d'un accès PMR de la gare des Brenets à l'arrêt de bus le plus proche, de l'assurance d'une fluidité du trafic aux heures de pointe entre le village et l'intersection des Frêtes. Concernant nos requêtes, il s'agit du maintien de l'exploitation du Régional jusqu'à l'entrée en force du permis de construire, de l'augmentation de la desserte du Régional et du TULB, de l'assurance que le gabarit du futur tunnel des Petits-Monts sera compatible avec les exigences des CFF et la publication des études préliminaires et des études budgétaires.

En vous souhaitant une bonne lecture de ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller d'État, Messieurs les Conseillers communaux, Madame, Messieurs, nos salutations les meilleures et vous transmettons nos meilleurs vœux pour 2023.

Au nom de l'Association « Le Régional » Les Brenets – Le Locle



Romain Bélisle

Président



Philippe Léchaire

Secrétaire

Copie par courrier et par mail à :

M. le conseiller Fédéral en charge du DETEC Albert Rösti

Département Fédéral de l'Énergie, des Transports, de l'Environnement et de la Communication ; info@gs-uvek.admin.ch

Office Fédéral des transports ; info@bav.admin.ch

Copie par mail à :

Secretariat.DDTE@ne.ch

Service.transports@ne.ch

Olivier.Baud@ne.ch

Anastasia.Stergidou@ne.ch

info@transn.ch

yves.tabasso@transn.ch

cedric.dupraz@ne.ch

miguel.perez@ne.ch

chancellerie.lelocle@ne.ch